

Comme un air de déjà vu !

Le Conseil d'Etat (CE) a élaboré un projet de budget (PB) 2018 de manière très rusée, il a concédé quelques postes dans certains des secteurs qui se sont le plus mobilisés ces derniers temps afin de calmer les esprits et d'éviter une explosion comme en 2015 (enseignement, social, Imad, HUG, sécurité) cependant il maintient pour un montant de 32 millions ses mesures d'économies qu'il s'est fixé et autres coupes linéaires dans tous les secteurs y compris dans le subventionné ! L'effet cumulé de ces différentes mesures adoptées par le CE depuis 2014 se monte à – 470 millions soustraits aux services publics !

Pourtant cette politique « d'austérité douce » ne semble pas suffire aux yeux de ceux qui tirent les ficelles, c'est pourquoi le CE en fin de règne ose même nous prévenir : « *la recherche d'économies dans le fonctionnement courant a atteint ses limites. Les mesures linéaires (d'économies) ne suffiront pas à maintenir nos finances sur de bons rails.* »¹ Il va donc présenter un nouveau plan financier quadriennal avec de nouvelles mesures « *d'assainissement* » qui comprendront des « *propositions de nature structurelle* » afin de relever les défis à venir (PF17)² et « *réussir les réformes nécessaires* » !

**ASSEMBLEE DES ENSEIGNANTS ET DU PAT
organisée par la Fédération des enseignants
JEUDI 16 NOVEMBRE
Maison des associations de 18h à 20h**

Mme Emery-Torracinta qui ne semble pas disposée à rompre la discipline de la « collégialité » au sein du collège gouvernemental et dont les règles ne sont inscrites nulle part, a rencontré les associations d'enseignants et le SSP pour leur soumettre d'ores et déjà ses « pistes » en la matière. Elle prépare ses propositions « de nature structurelle » en soumettant aux organisations deux propositions : une augmentation du temps de travail pour les enseignants du CO ou/et une augmentation du nombre d'élèves par classe... Il dépendra de la détermination combative de celles-ci et de vous tous pour que ces « pistes » se perdent dans les tiroirs du DIP ou qu'elles se mettent en place pour la prochaine rentrée.

Bien entendu, il convient de contextualiser ces mesures en les ajoutant aux autres décisions prises collégialement par le CE : capitalisation de la CPEG, nouvelle loi sur SCORE et les traitements (LTret), table ronde sur la nouvelle RIE III (PF17) qui vont bouleverser de fond en comble les services publics et entraîner de nouveaux sacrifices pour les seuls salarié-e-s.

Après l'Assemblée du personnel de la fonction publique, l'heure est donc à l'action, pour préparer la grève ; désignez vos délégué-e-s par école afin de préparer ensemble une assemblée des enseignant-e-s et du PAT qui organisera avec les associations et le syndicat la mobilisation indispensable !

¹ Extrait de l'exposé des motifs du PB 2018 du Conseil d'Etat, 12 septembre 2017.

² Projet fiscal 2017 du Conseil fédéral qui est la suite de la RIE III...

A propos de l'annualisation du temps de travail

Au CFPS (centre de formation professionnelle de la santé et du social) le passage aux 1 800 heures a débuté il y a deux ans par la mise sur pied d'un groupe de travail (GT3) composé de représentant-e-s des directions d'école, du personnel enseignant, du RH (M. Cirlini) et du directeur du centre de formation (ancienne directrice Mme Gerdil, puis par le nouveau M. De Vito) ainsi que des syndicats (AGEEP et le SSP-VPOD). Un premier travail a été fait sur l'homogénéisation des dégrèvements dans les différentes écoles. Il s'est poursuivi par un accompagnement du passage des 1 540 heures aux 1 800 heures. Ce groupe a ensuite été interrompu par le directeur actuel du centre lors du changement de RH à la DGE-SECII.

Au vu des problématiques récurrentes liées aux charges de travail et à la demande des deux syndicats précités, ce groupe est à nouveau convoqué par la nouvelle RH (Mme Merad-Malinverni) afin d'échanger sur les difficultés rencontrées suite aux changements qui ont engendré, entre autres, un surplus de travail important. Une première rencontre a eu lieu et celle-ci a été constructive car la RH a bien compris qu'il y avait encore des améliorations à faire, notamment, dans l'application égalitaire des temps de dégrèvement pour une même activité dans toutes les écoles du CFPS. Dans le cadre de cet accompagnement, il nous avait été garanti qu'il n'y aurait pas de surcharge de travail, alors que nous constatons que beaucoup d'enseignants sont déjà épuisés bien avant les vacances d'automne. Dossier à suivre.

Elles sont où nos équipes de nettoyeurs/euses : il n'y a plus personne ?

Il souffle dans tous les sens, il vous prend la tête, il ne vous laisse plus en paix : c'est le vent qui vous entraîne bien malgré vous, c'est le vent de la privatisation.

On l'entend s'engouffrer sous toutes les portes, rien n'y fait, il s'infiltré insidieusement : c'est le vent de la privatisation.

Il souffle dans les EMS (voir manifestation des EMS notre Dame et Plantamour, fin octobre), on sacrifie les CCT et on externalise les employé-e-s.

Il souffle au DIP ; au cœur de ses bâtiments, on externalise les nettoyeurs/euses et on remplace les concierges par des entreprises de nettoyage. L'OBA, l'office des bâtiments, qui dépend du département des finances géré par M. le conseiller d'Etat Dal Busco, fait souffler le vent de la privatisation.

Il faut savoir que les salaires les plus bas de l'Etat, la classe 4, sont d'environ 4 000 CHF mensuels. Or, les personnes qui se voient transférées dans les entreprises privées de nettoyage auront au mieux 19,80 francs de l'heure si les CCT (convention collective de travail) sont respectées, ce qui donnerait un salaire amputé d'au moins 1 000 CHF par mois. Sachant que ces personnes ne sont pas employées à plein temps dans le privé, elles ne peuvent cotiser au deuxième pilier et sont donc dans une situation précaire aujourd'hui et demain aussi.

Transférer vers le privé nos équipes de nettoyeurs/euses a un coût et celui-ci est bien plus onéreux que celui que prône notre Conseil d'Etat, c'est le coût humain. Oui, cet automne, c'est un vent glacial qui nous transit, il laisse entrer la raideur des mesures d'économie de nos autorités. Economies immédiates, qui ont un gain médiatique seulement ; on agite des chiffres, on les fait parler, mais la vérité est tue. Si ces personnes qui font la propreté de notre quotidien ne peuvent plus subvenir à leur propre quotidien, c'est vers l'aide sociale qu'elles doivent se tourner aujourd'hui et demain. Alors, il n'y a pas de gain, mais un malheureux transfert des coûts : le coût de la dignité humaine. Ne plus pouvoir être autonome, devoir solliciter l'aide sociale et se battre au quotidien pour vivre, cela rappelle de bien mauvais souvenirs. On n'avait plus évoqué ce vent glacial d'avant-guerre.





Dans nos écoles, nous constatons aussi l'avancement de la vétusté des bâtiments, ils ne sont plus entretenus correctement. Chaque équipe travaille dans son secteur, sans collaboration autour des écoles et de leur dynamique.

Désormais les toilettes restent bouchées, c'est la faute à personne... les tags se multiplient, c'est la responsabilité de personne.... Les chaises qui traînent à l'extérieur pendant quinze jours – c'est pas ma faute... – oh, on en a perdu 4 !

Au CO, le personnel responsable du bâtiment restait vigilant lors des récréations, maintenant il n'y a plus personne, et si une poubelle prend feu, tant pis, c'est de la responsabilité de personne !

Les associations de parents se plaignent parce que le bâtiment n'est pas chauffé correctement, ce sont les parents qui écrivent à l'OBA, qui d'ailleurs ne répond pas. Les fenêtres ne sont pas isolées dans certaines écoles !

Le vent d'automne entraîne on ne sait où nos concierges : il n'y a plus de concierges gardiens des lieux et plus de collaborateurs/trices, plus de concierges au CO – bientôt, plus dans les écoles secondaires, plus dans les HES...

Mais sapristi ! Le concierge, souvenez-vous, c'est un personnage dans une école ; il est le chef d'orchestre de l'harmonie visuelle, du bien vivre ensemble.

Maintenant, ce sont les directeurs qui, en début d'année, annoncent aux élèves d'un ton sentencieux qu'ils sont responsables de la propreté de leur école. Alors il faut croire que les élèves sont désormais mieux éduqués que ceux qui fréquentaient les bancs en même temps que nos conseillers/ères d'Etat.

L'étrange arithmétique de Mme Emery-Torracinta

La conseillère d'Etat en charge du DIP, bilan de législature oblige, se dépeint comme la « Madame plus » de la formation. A l'entendre, elle aurait « tout fait mieux » que ses prédécesseurs, mettant en avant uniquement des chiffres positifs en termes d'augmentations de postes, de prestations au bénéfice des élèves, etc. L'apparente contradiction entre ces moyens nouveaux qu'elle aurait trouvés et le coût de l'élève qui n'augmente pas ne semble pas poser de problème. D'ailleurs, lorsqu'on a l'occasion de relever les défauts qui perdurent à l'école et le peu d'avancement des dossiers, la cheffe du département se réfugie immédiatement derrière le fait qu'elle est isolée au gouvernement et que ses collègues lui mènent la vie dure, en lui refusant toutes les ressources qu'elle souhaiterait. En clair, elle aurait tout amélioré mais sans moyens ; une équation impossible...

Nouveautés partout, moyens nulle part...

Dans les faits, pour redorer son bilan, Mme Emery-Torracinta utilise ses dossiers phares tel que celui de l'école inclusive pour multiplier les annonces de nouveautés qui, bien entendu et selon elle, ne se réaliseraient pas au détriment de l'existant. Mais les subterfuges utilisés sont un peu grossiers. Par exemple, la cheffe du DIP affirme que davantage d'élèves à besoins éducatifs particuliers sont pris en

charge dans un dispositif inclusif ou intégratif lors de la rentrée scolaire 2017. Ce qu'elle ne dit pas, c'est qu'elle s'est



contentée dans un cas de simplement changer l'étiquette de la structure. Les 24 élèves concernés étaient donc déjà là et ce n'est formellement ni une augmentation de la prise en charge de besoins spécifiques, ni une nouvelle structure. Ailleurs, d'autres élèves de l'enseignement spécialisé sont maintenus dans l'école ordinaire non pas dans un but d'inclusion mais simplement parce qu'il n'y a pas de locaux pour les accueillir. L'ouverture de nouvelles classes d'enseignement spécialisé intégrées, notamment au CO (+ 86 élèves), sont vantées. Mais nulle part il est dit que pour arriver à ce résultat, ce sont des classes d'enseignement spécialisé intégrées au primaire qui sont fermées, envers et contre toute logique.

Carence de ressources maquillée

Quant aux postes de soutien, leur augmentation n'est que la conséquence du résultat de la votation populaire sur le mercredi matin d'école. En effet, la loi votée par le peuple le 11 mars 2012 incluait l'ajout de postes pour le cycle élémentaire, pour l'apprentissage de la lecture. Le département n'avait donc pas d'autre choix, lors de l'introduction du

mercredi matin pour le cycle moyen, à la rentrée 2014, que d'honorer la volonté populaire en octroyant une quarantaine de postes de soutien pour les élèves de 4 à 7 ans (1P-4P). Les postes d'enseignant-e-s chargé-e-s du soutien pédagogique (ECSP) avaient été réduits à leur portion congrue, une petite centaine, à force d'économies ces dernières années. Et, nonobstant ces 40 postes pour la lecture – qui ne devraient pas entrer dans ce calcul – le nombre de postes d'ECSP est quasiment resté le même. Les postes d'ECSP ne sont donc pas passés de 101 à 146 mais plutôt de 101 à 106...

A peine 5 postes d'ECSP en plus, pas de quoi se pavaner. Et dire qu'ils étaient plus de 200 dans les années nonante... avec 10 000 élèves en moins ! Etc.

Déshabiller Paule pour habiller Jeanne

Enfin, quand la conseillère d'Etat prétend qu'il n'y a pas de baisse de prestations, que dire des postes de thérapeutes en psychomotricité qui ont disparu des centres médico-pédagogiques du cycle moyen ? Ils ont été simplement transvasés dans les équipes pluridisciplinaires dispatchées depuis peu dans les établissements primaires. Ces ressources, soustraites de l'enseignement spécialisé, sont saupoudrées dans l'enseignement régulier et constituent une nouveauté qui tend à se généraliser mais dont la pertinence n'est pas éprouvée. Toutefois, indéniablement, cela agrmente fort bien le tableau que l'on veut agiter devant les électeurs et électrices...

L'Assemblée du personnel de l'État et du secteur subventionné, du mardi 7 novembre, a mandaté le Cartel intersyndical afin de :

1. Agender à court terme des assemblées de secteur pour informer et mobiliser le personnel pour la préparation d'une grève ;
2. Alerter le personnel sur la gravité de la menace et prendre toute initiative de mobilisation dans la durée susceptible d'empêcher l'aboutissement des projets de loi visant les acquis salariaux directs et indirects du personnel (LTrait et LCPEG) ;
3. Tenir tout au long de ce processus, le personnel et la population informés, par tous les moyens médiatiques utiles.

- Pour faire aboutir nos revendications et faire reculer le CE sur ses projets.
- Pour définir les modalités d'organisation d'une grève et d'autres actions.
 - Pour organiser concrètement la mobilisation dans les écoles.
 - Pour préparer le matériel de propagande et d'information.
 - Pour mettre sur pied une solidarité financière.
 - Pour répondre à vos questions et nous coordonner dans l'action...

La Fédération des enseignants genevois (FEG) vous invite à une assemblée des personnels (enseignants et PAT) du secteur de l'enseignement et de la formation.

Le jeudi 16 novembre à la Maison des associations

15, rue des Savoises, salle Rachel Carson de 18h à 20h.

Il est vital que chaque école soit représentée à cette réunion, désignez vos délégué-e-s !

Les articles sont publiés sous la responsabilité du comité du groupe enseignement du SSP-GE

Contact : **Margarita Castro**, secrétaire syndicale •
m.castro@sppge.ch • 022 741 50 86

Permanences tous les vendredis et sur demande

secretariat@sppge.ch- <http://www.sppge.ch> 022 741 50 80



POUR DEVENIR MEMBRE ? : <http://ssp-vpod.ch/nous-rejoindre/adhesion>